



Canada Revenue  
Agency

Agence du revenu  
du Canada



## Académie africaine de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale et financière

*Conduite d'enquêtes financières*



# Informateur Confidentiel

Wills Thomas, Agence du Revenu du Canada (ARC)

OCDE - Lome, Togo

Septembre 2024

# Introduction aux Informateurs Confidentiels

- Formation OCDE – Feuille de route
- Généralité
- Informateur Confidentiel (Privilège de l'informateur)
- Sécurité
- Motivation
- Activités pratiques
- Étude de cas

# Mise en garde

Les lois et règlements du Canada, en matière de gestion des Informateurs Confidentiels, peuvent différer de ceux en vigueur dans vos pays respectifs. Par conséquent, je ne peux pas fournir de directives spécifiques à vos cadres juridiques locaux.

Cependant, mes présentations et mes interventions auront un caractère général et viseront à vous transmettre les principes fondamentaux concernant la Sécurité et les motivations des informateurs. Ces concepts, bien que généraux, pourront être appliqué et adaptés selon vos besoins et les contextes juridiques dans lesquels vous opérez.

# Généralité

- Principes généraux
  - Par où commencer
  - Définition juridique
  - Différence entre les informateurs confidentiels et d'autres personnes
- Justification d'un programme d'informateurs confidentiels
- Renseignements et gestion des Informateurs Confidentiels



# Par où commencer

- Expérience du groupe
  - Programme d'Informateur confidentiel dans vos agences
  - Gestion d'informateur confidentiel
  - Dossier amener en court comportant une composante d'informateur confidentiel
  - Encadrement des Informateurs Confidentiels (gestion centralisé ou régionale?)
  - Programme de relocalisation des témoins
  - Source Humaine: Informateur, Agent d'application de la loi, Agent provocateur, témoin, etc...

# Definition d'un informateur ou dénonciateur

- Un dénociateur ou informateur est une personne qui fournit des renseignements à la police **sous le couvert** de l'anonymat.
- Relation donnant-donnant : Des renseignements sont fournis *en échange* de la confidentialité (avec ou sans contrepartie).
- Il peut s'agir d'un informateur anonyme ou d'une source connue.

# Les Programmes IC ARC

- Ligne téléphonique de signalement, appel anonyme (1-800)
- PDIFE, Programme dénonciateur d'inobservation fiscale à l'étranger
- Programme des Indices (LEADS)
- **Programme Informateur Confidentiel criminel**



# Définition d'un Informateur Confidentiel

- Un **Informateur Confidentiel (IC)** est une personne qui fournit des renseignements sur des activités illégales en échange de la promesse que son identité, et toute information qui tend à l'identifier, sera protégée (**Au Canada: Privilège de l'informateur**) .
- Un informateur confidentiel est parfois appelé **Indicateur confidentiel** ou **Dénonciateur confidentiel** dans certains documents légaux. Cette entité peut-être aussi connue comme un **aviseur** ou même parfois des **antennes**.



# Renseignements d'informateur Confidentiel

- Tout document ou renseignement fourni volontairement par un informateur confidentiel à un enquêteur de votre Agence ou à un contrôleur de votre Agence au sujet d'un acte répréhensible commis par une autre personne (qu'il s'agisse d'un acte criminel [*Loi de l'impôt sur le revenu*], d'une inobservation ou d'un autre méfait [Aux Lois Pénales]), et qui suscite une attente légitime de confidentialité.



# Informateur Confidentiel aide d'enquête

- Corroborer
- Fournir des pistes
- Établir des liens
- Informer les entretiens/  
Interrogatoires
- Obtenir les autorisations  
judiciaires
- Cibler les demandes  
d'assistance  
internationale
- Arrestations
- Accusations
- Condamnations
- Saisies
- Confiscations
- Peines



# Prudence, il ne faut confondre

- Un Informateur Confidentiel (IC) **ne peut être**:
  - Un témoin (témoin clé ou témoin réticents)
  - Un agent Civil
  - Un agent de police
  - Une personne accusée
  - Un Informateur anonyme (Ligne de dénonciation)



# Types de témoins

- **Témoin** : Personne qui accepte de répondre aux questions d'un enquêteur dans le cadre d'une enquête.
  - Les enquêteurs établissent le contact, puis interrogent les témoins.
  - Un témoin n'est pas un informateur et n'est pas protégé par le privilège d'informateur.
  - Le statut d'informateur confidentiel ne peut pas être appliqué rétroactivement à un témoin qui a déjà fait une déclaration aux enquêteurs.



## Types de témoins (suite)

- **Témoin réticent** : Témoin qui a initialement accepté de rencontrer les enquêteurs, de faire une déclaration ou de témoigner, mais qui a changé d'avis.
- **Témoin-clé (témoin important)** : Personne qui rendra vraisemblablement un témoignage important. Si une personne est un témoin-clé, elle ne peut pas être protégée par le privilège d'informateur. Cela comprend le cas où une personne est l'unique témoin d'un crime.

# Informateurs confidentiels vs d'autres sources humaines

- Informateurs confidentiels par rapport aux témoins-clés/importants :
  - Il peut être **impossible** de faire appel à un informateur confidentiel comme témoin (pour la Couronne ou la défense) et en même temps protéger le privilège.
  - Considération pratique : La divulgation de l'existence d'un informateur confidentiel et l'absence d'un témoin important dans le cadre d'une enquête compromettront l'identité du informateur confidentiel.
  - Avant de compléter une entrevue enregistrée avec un témoin, il faut informer clairement la personne que l'entrevue en entier sera enregistrée et divulguée cela réduit au minimum le risque que la personne demande de fournir des renseignements de informateur confidentiel pendant une entrevue enregistrée sur support audio ou vidéo.

# Informateurs confidentiels vs d'autres sources humaines

## Informateurs Confidentiels par rapport aux informateurs anonymes:

- Il n'y a aucun moyen d'évaluer la fiabilité de ce dernier ni de déterminer quels renseignements peuvent être utilisés en toute sécurité.
- À moins que les renseignements soient exceptionnellement détaillés et corroborés, il ne faut pas se fier aux renseignements d'un informateur anonyme.



# Informateurs confidentiels vs d'autres sources humaines

- **Informateurs confidentiels par rapport aux personnes accusées** : Une personne ne peut pas se voir accorder le statut de informateur confidentiel relativement à ses propres crimes.
  - Le statut d'informateur confidentiel n'offre pas d'immunité.





## Prudence avant d'offrir la confidentialité

- Les renseignements ne sont pas exploitables avant que vous sachiez comment l'information confidentiel proposé cadrera dans votre enquête.
- Ne faites pas d'une personne qui devrait être une cible un informateur confidentiel.
- L'informateur confidentiel proposé ne fournit pas les renseignements dont vous avez besoin pour approfondir considérablement l'enquête.

# Les deux types de problématiques sur les lignes de votre agence

1. Un citoyen qui appelle **votre ligne** téléphonique de bureau et qui veut vous faire un rapport, mais qui souhaite être rassuré que son identité demeure confidentielle.
  2. Un citoyen qui, avant ou après vous avoir fait un rapport, refuse de s'identifier.
- Cette situation peut être problématique, car si vous promettez la confidentialité ou si vous omettez d'indiquer clairement qu'aucune promesse de ce genre ne peut être faite, la personne qui reçoit l'appel peut être en train de transformer l'appelant en informateur confidentiel.
  - Parlons-en plus.
-

# Scénario 1 : Appel Anonyme - Ligne de signalement de l'Agence

- Ligne téléphonique de signalement
- Un appel anonyme est reçu via une ligne de signalement. L'appelant indique que son concurrent a vendu un logiciel à un professionnel avec une fonction cachée permettant de camoufler certaines ventes.
- L'appelant propose de démontrer cette fonctionnalité cachée à condition que l'agence prenne le risque de lui fournir un ordinateur portable et le logiciel. En échange, l'appelant veut être rémunéré et serait prêt à devenir facilitateur et collecteur de preuves pour l'agence.
- L'appelant dit qu'un second appel sera placé pour valider la position de l'agence face à la proposition avancée.



# Détails de l'appel anonyme

- Appel reçu sur une ligne de signalement, l'identité de l'appelant est inconnue.
  - L'appelant prétend avoir des informations sur un logiciel vendu à un professionnel pour camoufler des ventes.
  - L'appelant demande qu'un ordinateur portable lui soit fourni pour démontrer la fonctionnalité cachée.
  - L'appelant veut garder l'anonymat s'il n'obtient pas l'ordinateur, mais serait prêt à collecter des preuves pour l'agence.
-



# Points de difficultés scenario 1

## 1. Identification de l'appelant :

- L'appelant est anonyme, aucune information fiable n'est disponible.
- Impossible de savoir s'il est crédible ou non.

## 2. Gestion de l'appelant :

- L'agence ne sait pas comment contacter l'appelant pour un suivi.
- L'appelant pourrait se rétracter si ses demandes ne sont pas satisfaites.

## 3. Manque de renseignements sur l'appelant :

- Aucun historique ni contexte sur l'appelant n'est disponible.
- Les motivations de l'appelant sont incertaines.
- L'agence ne peut pas corroborer les informations avant d'agir.

# Risques associés à l'appel anonyme

## 1. Risques de sécurité :

- Fournir un ordinateur à l'appelant pourrait compromettre la sécurité de l'enquête.
- L'appelant pourrait être un imposteur cherchant à manipuler l'agence.

## 2. Cueillette de preuves :

- La cueillette de preuves n'est pas la responsabilité d'un informateur, encore moins un informateur anonyme.
- Les preuves recueillies par un informateur pourraient être inadmissibles en justice.
- L'agence pourrait perdre le contrôle de l'enquête si elle délègue cette tâche.

# Solutions possibles

## 1. Rencontré l'appelant, suite au second appel:

- Interviewer l'appelant pour valider ces dires.
- Ne faire aucune promesse à l'appelant. On ne sait pas encore si les informations sont pertinentes.
- Revenir auprès de l'appelant pour convertir ce dernier en Informateur confidentiel.
- Ne pas fournir d'ordinateur; un IC est passif, vos yeux et vos oreilles.

## 2. Ne pas donner suites au second appel :

- Expliquez à l'appelant que nous ne fournirons pas d'ordinateur portable. (Au téléphone avant de connaître son identité)
  - Elle peut donner plus d'information sur le logiciel ou le concurrent en gardant l'anonymat.
  - Ne pas prendre d'information sur l'identité de l'appelant.
-

## Scénario 2 : Rencontre avec un témoin identifié

- Interview dans les bureaux de votre Agence
  - Lors d'une rencontre en personne, un enquêteur obtient des informations d'un témoin identifié.
  - Ce témoin, invité pour une entrevue sur un sujet de son dossier, offre des informations corroborant certaines parties de son enquête.
  - Toutefois, le témoin mentionne volontairement que son concurrent a vendu un logiciel avec une fonction cachée permettant de camoufler certaines ventes. Il est bien au fait des détails car il avait reçu la même offre dans le passé.
  - Le témoin demande de ne pas être nommé comme informateur et refuse de participer davantage, invoquant la peur des représailles dans son emploi.
-





# Points d'enquête

## 1. Information transmise

- Nouvelle information de criminalité potentielle
- Prudence est de mise car il ne faudrait pas que les informations offertes chevauchent le dossier en cours d'enquête.
- Différencier les deux types d'informations.

## 2. Complété l'entrevue du témoin

- Il faut expliquer au témoin son rôle, et que sa déclaration est volontaire. Plusieurs personnes vont être interviewer dans l'enquête et auront sûrement des témoignages similaires.



# Points de difficultés scenario 2

1. Témoin déroge de la déclaration pertinente à l'enquête
    - Le témoin offre de nouvelles informations qui pourraient amener une nouvelle enquête.
    - Le témoin craint que les informations partagées durant l'interview lui cause des représailles.
    - Ne pas contaminer la déclaration témoin de l'enquête originale.
  - 2 Crainte de représailles :
    - Les nouvelles informations pourraient faire l'objet de recrutement d'un Informateur Confidentiel.
    - La crainte du témoin est-elle justifiée.
    - Validation ou rassurer le témoin face aux craintes.
-



# Risques associés à la rencontre de témoin

## 1. Risques de sécurité :

- Trop hâtivement offrir de protéger son identité.
- L'appelant pourrait chercher à manipuler l'agence pour son propre bénéfice.

## 2. Cueillette de preuves :

- L'enquêteur peut sans faire de promesse examiner certaines informations du témoin pour assurer la validité des informations.
- L'enquêteur peut référer le témoin à un contrôleur formé pour gérer des Informateurs Confidentiels (IC)

# Justification d'un programme d'informateurs confidentiels

- Les Informateurs Confidentiels (IC) peuvent aider:
  - Nos priorités stratégiques.
  - Nos renseignements :
    - La collecte et l'échange des renseignements.
    - L'élaboration de nouvelles sources de renseignements entrantes.
  - L'établissement de nouveaux stratagèmes.
  - Progrès de l'enquête
- ***Un informateur confidentiel bien placé peut nous donner accès à des informations que nous ne pourrions pas obtenir autrement.***

# Encadrement des informations sensibles

- Les Agences d'application de la loi suivent ce processus organisationnel:
  - Créer un programme d'intelligence.
  - Centre de cueillette de renseignements.
  - Création d'un Programme de Gestion d'Informateur Confidentiel
    - Formation
    - Politiques internes à votre agence
    - Manuel opérationnel
    - Sécurisation des informations sensibles
    - Révision des rapports
    - Gestion de la distribution des informations sensibles
    - Coordination interne, externe et internationale
    - Mécanisme de gouvernance du programme



# MAINTENANT QUE VOUS AVEZ UN informateur CONFIDENTIEL... QUE SE PASSE-T-IL ENSUITE?





# Processus de Gestion d'un Informateur Confidentiel

- Contact initial
- Évaluation
- **Motivation**
- **Sécurité**
- Prise en charge
- Matriculation / Codage



## Gestion de l'IC

- *2 personnes formées en Gestions d'IC, rencontrent l'IC*
- *Ces personnes sont appelées des Contrôleurs / Handlers ou parfois des gestionnaires*
- *Supervision des contrôleurs – Coordinateur*
- *Responsable du programme IC de votre Agence – Directeur des enquêtes criminelles*



# LE HANDLER / CONTRÔLEUR / GESTIONNAIRE

## COMPÉTENCES ET QUALITÉS

- Disponible;
- Patient;
- Empathique;
- Opportuniste;
- Juste et honnête;
- Écoute;
- Crédibilité;
- Leadership;
- Professionnalisme;
- Bon jugement;
- Bon dans les relations humaines.



## QUEL RÔLE DOIT PARFOIS JOUER LE GESTIONNAIRE OU CONTRÔLEUR DE IC?

- Parent;
- Confident;
- Enseignant;
- Travailleur social;
- Mais il est toujours **d'abord et avant tout un agent de votre Agence.**



# PROFESSIONNALISME ET ÉTHIQUE

- Professionnalisme
  - Qualité d'une personne qui exerce sa profession avec compétence, rigueur et sérieux (conscience professionnelle).
- Éthique
  - Les principes moraux qui régissent le comportement d'une personne ou la conduite d'une activité.



# Mise en scène

- **Compromis:**
  - Déclaration initiale: L'informateur confidentiel remarque une voiture suspecte garée à plusieurs reprises devant son domicile et observe une présence inhabituelle autour de son lieu de travail.
  - L'informateur confidentiel reçoit des appels anonymes sur son téléphone cellulaire, ou l'interlocuteur raccroche sans initié aucune communication.
- **Question :**
  - Quel est votre première réaction en apprenant ces faits?
  - Avez-vous des responsabilités ou une obligation d'agir?
  - Que sont les risques organisationnels liées a la situation suivante?

# Sécurité des Informateurs Confidentiels

- Importance de la Sécurité
  - La sécurité est essentielle pour protéger l'informateur et garantir la continuité des renseignements.
- Principaux risques sécuritaires
  - Compromis d'identité
  - Protection physique; Menaces et représailles
  - Gestion des informations sensibles; Fuites d'informations
  - Risque de manipulation
  - Réputation et crédibilité de l'informateur
- Stratégies pour assurer la sécurité
  - Pseudonymes et codage
  - Sécurisation des communications et rencontres
  - Surveillance discrète
  - Suivre les pratiques organisationnel (Manuel organisationnel d'opération)



# Sécurisé l'information

- Utilisation des renseignements obtenus d'un Informateur Confidentiel
- Les renseignements obtenus d'un informateur confidentiel ne sont **jamais** des éléments de preuve.
- Ils sont **toujours** des ouï-dire irrecevables et **seulement** pertinents pour les motions préalables au procès (motifs) ou pour approfondir une enquête.
- Tout renseignement qui pourrait réduire le nombre de personnes qui pourraient être l'informateur confidentiel **ne peut pas** être divulgué.



# Motivations

- Tout informateur confidentiel vous rencontre pour des motifs propres à eux.
- Identification des motivations:
  - Récompenses financières
  - Vengeance – pour satisfaction personnelle.
  - Revanche (Personnelle ou professionnelle) – rendre la pareille.
  - Réduction de Peine
  - Pression familiale ou Sociale
  - Sens morale ou éthique
  - Opportunisme politique
  - Recherche de protection



Académie africaine de l'OCDE pour les enquêtes en matière de  
délinquance fiscale et financière

*Conduite d'enquêtes financières*

**Académie africaine de l'OCDE pour les enquêtes en matière de  
délinquance fiscale et financière**

*Conduite d'enquêtes financières*



## ALPHA Informateur très active de l'agence (Exemple)

---

- Lome, Togo
- Septembre 2024





# Profil de ALPHA

- Monsieur Samba, connu sous le pseudonyme Alpha 1, est au niveau des cadres supérieur au sein de Kintana Finance Corp, une institution financière majeure en République de Kintana, opérant dans les domaines de la banque, de la gestion de fonds et du conseil en investissement. À titre d'un des responsables des opérations financières internationales, Alpha a accès à des informations sensibles sur les transactions financières à haut risque, incluant les transferts transfrontaliers et les investissements des grandes entreprises. Alpha 1 a été recruté comme informateur confidentiel en 2018 en raison de sa position stratégique dans le secteur financier et de son engagement à contribuer à la lutte contre le crime économique et le blanchiment d'argent.



# Historique de Collaboration

1. Date de Recrutement : 15 février 2018
2. Type de Renseignements Fourni : Informations sur des transactions financières suspectes, réseaux de blanchiment d'argent, et flux de capitaux illicites.

## Collaborations Significatives :

- Mars 2018 : Alpha 1 a fourni des renseignements sur un réseau de blanchiment d'argent opérant à partir de la République de Kintana, utilisant plusieurs entreprises écrans pour transférer des fonds vers des paradis fiscaux. Ces informations ont conduit à l'arrestation de trois cadres supérieurs impliqués dans ce réseau.
  - Juin 2019 : Grâce à l'accès d'Alpha à des informations internes sur des transactions financières non déclarées, Alpha a révélé un schéma complexe de fraude fiscale impliquant plusieurs multinationales opérant en République de Kintana. Les informations ont permis d'arrêter plusieurs dirigeants d'entreprise pour évasion fiscale et de récupérer des millions de dollars en actifs volés.
  - Novembre 2020 : Alpha 1 a fourni des informations sur un réseau de financement illégal lié à une organisation criminelle internationale. Les renseignements ont mené à l'identification de comptes bancaires offshore et à la saisie de plus de 10 millions de dollars en fonds illicites.
- 
- Mars 2021 : Alpha 1 a identifié des transactions financières suspectes impliquant des responsables politiques locaux. Grâce à son rôle dans le secteur bancaire, Alpha a révélé des preuves de transferts d'argent en échange de contrats publics frauduleux, entraînant une enquête anticorruption majeure.



# Historique de Collaboration

- **Fiabilité et Évaluation de la Source**
- Alpha 1 a été évalué comme une source hautement fiable par les autorités. Ses renseignements ont été vérifiés à plusieurs reprises et ont constamment mené à des résultats concrets, notamment des arrestations et la saisie de fonds illégaux.  
Note de Fiabilité : 9/10  
Note d'Efficacité des Informations : 8/10
- **Motivations**
- Alpha a exprimé une motivation éthique claire pour sa collaboration. Ce IC est motivé par un désir de protéger l'économie de la République de Kintana contre les crimes financiers. Bien que le IC ait accepté des récompenses financières symboliques, sa principale motivation reste de voir les coupables de crimes économiques traduits en justice.



# Considérations

- Aperçue de la gestion de source humaine (Informateur Confidentiel - IC)
- Bénéfices de posséder un Programme structuré
- Gouvernance Organisationnelle
- Incontournable



# Questions



[wills.thomas@cra-arc.gc.ca](mailto:wills.thomas@cra-arc.gc.ca)

